

# Accès aux soins, un droit pour tous

*Ce matin, à l'appel du comité de vigilance, manifestation au marché pour s'opposer aux franchises médicales. En soirée, débat à l'espace du Sapeur.*

Grogne autour des régimes spéciaux de retraite. Grogne dans les universités contre la réforme Péresse. Ce mardi Lure, ne sera pas épargné par ces turbulences. Mais avec un autre registre de protestation. Tout aussi sensible. Celui des franchises médicales.

Alors que le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale dont l'article 35 qui entend créer les nouvelles franchises médicales est examiné depuis hier soir par les sénateurs, le comité de vigilance pour le maintien des services publics, d'organisations syndicales, les Amis de l'émancipation sociale, les Amis du monde diplomatique, des mutualistes et des syndicats de personnels médicaux... appellent à manifester ce matin à 10h place du marché à Lure « contre les franchi-

ses médicales et pour l'accès aux soins pour tous ». Ce mouvement contestataire sera suivi, en soirée (20h 30), d'un débat à l'espace du Sapeur. Invitée, Françoise Nay, gérontologue, responsable d'un établissement médical à Vitry, secrétaire à la coordination nationale des défenseurs des hôpitaux et maternités et membre du collectif national contre les franchises médicales, ne manquera pas de rappeler qu'elles vont s'appliquer à tout le monde. « Même les malades pris à 100 % seront pénalisés », explique le médecin.

## Inégalitaire

Pour Michel Antony, président du comité de vigilance « C'est une franchise la plus inégalitaire possible. Un impôt sur la maladie qui touchera une fois de plus les plus démunis ».

Jointe hier au téléphone, Françoise Nay précisait : « Plafonnées à 50 € par an les franchises sur les médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires, peuvent paraître peu, mais on craint pour les gens que cela ne soit un frein supplémentaire à se soigner et à faire des dépistages. Or, il y a un risque en terme de santé. Si une pathologie grave est décelée dès ses prémices, elle sera moins lourde financièrement pour la Sécurité Sociale ».

Et le médecin d'enfoncer le clou des transports sanitaires, en prenant l'exemple luron : « l'hôpital a perdu de nombreux services, contraignant les patients à prendre ces transports. Aussi, ces 2 € de taxes, vont obligatoirement pénaliser leur accès aux soins ».

Des mesures qui de-

vraient rapporter 850 M € destinées au plan cancer et Alzheimer, « mais à terme est-ce que toutes ces franchises vont servir à quelque chose ? », s'interroge le médecin. « On l'a vu par le passé, les parcours de soins, les remboursements de médicaments n'ont en rien régulé les comptes de la Sécurité Sociale ». Et Françoise Nay de citer encore « les fonds débloqués pour les urgences ont servi à financer la gériatrie ». Enfin, selon elle, le trou de la Sécurité Sociale pourrait être comblé par « la taxation des stocks options comme le suggérait Philippe Seguin dans son rapport de la Cour des Comptes. Ou encore comme le préconisait le professeur Grimaldi peut être faudrait-il s'attaquer aux publicités pharmaceutiques qui pourraient rapporter 2 M€ ».



Chantal LAVOINE

Françoise Ney.